

EXTRAIT N°29/2026 DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BALAGNY SUR THERAIN

Nombres de membres		
Afférents au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	15

Date de la convocation
24 avril 2026

Date d'affichage de la convocation
24 avril 2026

Date d'affichage de la délibération

Objet de la délibération
Choix et tarifs du séjour ALSH juillet

L'an deux mille vingt-six et le 30 avril, à 19h00 le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 24 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme MORELLE Isabelle, Maire.

Présents : MORELLE Isabelle, MONVOISIN Patrice, VAUTRAIN Marie-Claire, PINCHON Francis, STAELENS Isabelle, MARION Antoine, CARTIER Flavie, VOISIN FONTANET Guy, CARON Laurence, DENIS André, VAUTIER Valérie, MARGERIN Benjamin, MERTEN Mélanie,

Pouvoirs : BATAILLE Richard à MONVOISIN Patrice, NAEGLÉ Laetitia à VOISIN FONTANET Guy

Absents excusés : MARECHAL Philippe, ARHUR Sylviane, GUYOLARD Yannick, ARHUR Ludovic

Secrétaire de séance : MARION Antoine

Madame le Maire, indique aux membres présents que dans le cadre de l'accueil de loisirs l'équipe d'animatrices propose de choisir entre trois séjours :

Choix 1 :

Ile de loisirs Jablines-Annet du 27 au 31 juillet		
24 enfants	Devis de 2 388€	99.50 € par enfant
Nourriture	1100 €	45.833 €
Transport	522.73 €	21.78 €
Tarif du séjour par enfant		167.11 €

Choix 2 :

Ile de loisirs Etampes du 20 au 24 juillet		
24 enfants	Devis de 2 619€	109.125 € par enfant
Nourriture	1100 €	45.833 €
Transport	795€	33.125 €
Tarif du séjour par enfant		188.08 €

Choix 3 :

Base de Loisirs de Saint-Leu d'Esserent du 20 au 24 juillet		
24 enfants	Devis de 1 780€	74.166 € par enfant
Nourriture	1100 €	45.833 €
Transport	Prise en charge Thelloise	0 €
Tarif du séjour par enfant		120 €

Le tarif d'une journée d'accueil de Loisirs, calculé par rapport au quotient familial barème n°1 CAF, s'ajoute à celui de la sortie.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le

ID : 060-216000430-20260430-292026-DE



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Choisis le séjour Numéro 3 : Base de Loisirs de Saint-Léger d'Esserent

Approuve le tarif du séjour de 120 € par enfant, à quoi s'ajoute le tarif d'une journée d'accueil de Loisirs

Autorise Madame le Maire à signer les pièces.

Vote à l'unanimité

Pour copie conforme,

Le 04/05/2026

Le Maire

Isabelle MORELLE

